



Commune de BERTRANGE

AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine Schmit
26 312 334

Conformément à l'article 24, alinéa 1, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public, qu'une demande en autorisation

relative à l'optimisation écologique du site « Nëmmeswiss » à Bertrange en faveur du vanneau huppé, de la bergeronnette printanière, du pipit farlouse et de la cigogne blanche,

a été introduite par la société SICONA Sud-Ouest,

auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en date du 21.02.2024.

Bertrange, le 22 mars 2024



Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché, ce suivant les prescriptions de l'article 24, alinéa 1, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.



Bertrange, le 22 mars 2024

Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire